

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

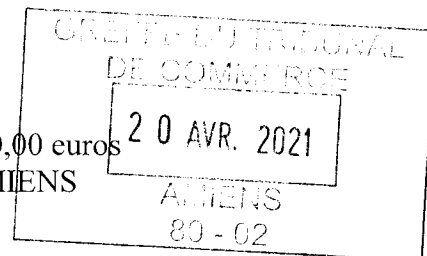
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00222 Numéro SIREN : 350 976 551 Nom ou dénomination : FEMINA STYL

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003237

FEMINA STYL

Société par actions simplifiée au capital de 2.006.340,00 euros
Siège social : 6, rue des Trois Cailloux, 80000 AMIENS
RCS AMIENS 350 976 551



* * * * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JANVIER 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 5 983 921,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5 983 921,22 euros

A titre de dividendes 330 375,00 euros

Soit 11,56 euros par action de catégorie B

Le solde 5 653 546,22 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 42 021 342,07 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 29 janvier 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 330 375,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

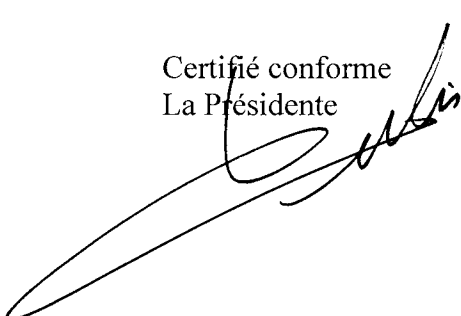
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

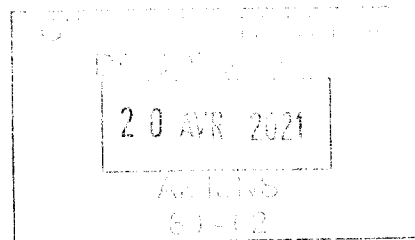
DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40% SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
31/08/2019	330 375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330 375,00 €	/
31/08/2018	330 375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330 375,00 €	/
31/08/2017	330 375,00 € Soit 11,56 € par titre B	330 375,00 €	/
	20 000,00 € Soit 2,24 € par titre A (distribution sur réserves)	20 000,00 €	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Janvier 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente





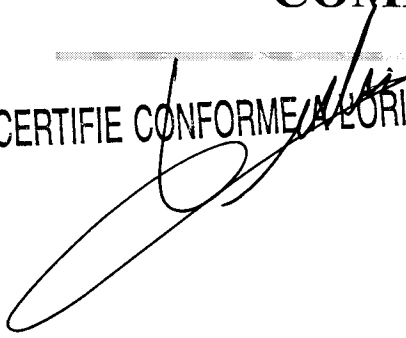
**SAS
FEMINA STYL**

**6 RUE DES TROIS CAILLOUX
80000 AMIENS**

Exercice du 01 septembre 2019 au 31 août 2020
Comptes arrêtés au 31 août 2020

COMPTES ANNUELS

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



SA SECOVI

605 RUE SAINT FUSCIEN
BP 50067
80092 AMIENS



SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE	1
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT NEGOCE	4
2. ANNEXE	6
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	9

ETATS DE SYNTHESE

SAS FEMINA STYL

GRUPPO FEMINA STYL

DA 20/04/2021

20 AVR. 2021

ATTIENS

SO-12

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2020	Net 31/08/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	60 000,00	60 000,00		
Fonds commercial (1)	1 661 622,83		1 661 622,83	1 661 622,83
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	404 248,17		404 248,17	404 248,17
Constructions	8 478 336,35	5 519 974,37	2 958 361,98	3 337 948,44
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 872,40	7 299,17	4 573,23	1 118,06
Autres immobilisations corporelles	2 998 354,69	2 547 054,27	451 300,42	599 147,18
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	43 492 779,67	200 000,00	43 292 779,67	34 189 779,67
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	43 518,28		43 518,28	42 674,22
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 150 732,39	8 334 327,81	48 816 404,58	40 236 538,57
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	718,80	718,80		11 166,50
Autres créances	73 272 956,93		73 272 956,93	59 653 482,00
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 303 035,45	1 368,00	10 301 667,45	3 301 627,44
Disponibilités	7 067 119,56		7 067 119,56	17 426 138,75
Charges constatées d'avance (3)	94 210,50		94 210,50	83 280,44
TOTAL ACTIF CIRCULANT	90 738 041,24	2 086,80	90 735 954,44	80 475 695,13
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	147 888 773,63	8 336 414,61	139 552 359,02	120 712 233,70
(1) Dont droit au bail			1 189 030,88	1 189 030,88
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/08/2020	31/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 006 340,00	2 006 340,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 308 535,00	9 308 535,00
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 634,00	200 634,00
Réserves statutaires ou contractuelles	13 258 191,77	13 258 191,77
Réserves réglementées		
Autres réserves	36 367 795,85	26 525 127,62
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 983 921,22	10 173 043,23
Subventions d'investissement	76 313,41	102 437,41
Provisions réglementées	204 137,00	204 137,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	67 405 868,25	61 778 446,03
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 404 951,03	40 045 386,41
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 648 350,63	17 687 615,90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 766,72	176 157,25
Dettes fiscales et sociales	531 695,93	531 753,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	395 481,18	464 499,22
Produits constatés d'avance (1)	28 245,28	28 375,77
TOTAL DETTES	72 146 490,77	58 933 787,67
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	139 552 359,02	120 712 233,70
(1) Dont à plus d'un an (a)	28 771 744,00	23 754 408,00
(1) Dont à moins d'un an (a)	43 374 746,77	35 179 379,67
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	12 029 932,27	12 012 820,07
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2020	%	31/08/2019	%	Variation N/N-	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 805 503,68	100,00	4 573 066,69	100,00	-767 563,01	-16,78
Ventes de marchandises	874 817,73	100,00	1 021 433,43	100,00	-146 615,70	-14,35
Achats de marchandises	513 471,28	58,69	615 594,51	60,27	-102 123,23	-16,59
Variation stocks de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues	513 471,28	58,69	615 594,51	60,27	-102 123,23	-16,59
MARGE COMMERCIALE	361 346,45	41,31	405 838,92	39,73	-44 492,47	-10,96
Production vendue	2 930 685,95	77,01	3 551 633,26	77,66	-620 947,31	-17,48
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	2 930 685,95	77,01	3 551 633,26	77,66	-620 947,31	-17,48
Achats de matières premières et autres appro.	5 651,87	0,15	6 368,52	0,14	-716,65	-11,25
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	854 694,09	22,46	1 352 899,97	29,58	-498 205,88	-36,83
Consommations	860 345,96	22,61	1 359 268,49	29,72	-498 922,53	-36,71
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	2 431 686,44	63,90	2 598 203,69	56,82	-166 517,25	-6,41
Subventions d'exploitation			7 777,77	0,17	-7 777,77	-100,00
Impôts et taxes	123 631,46	3,25	115 718,12	2,53	7 913,34	6,84
Rémunérations	1 127 227,24	29,62	1 102 056,42	24,10	25 170,82	2,28
Charges sociales	304 775,63	8,01	325 092,67	7,11	-20 317,04	-6,25
Charges de personnel	1 432 002,87	37,63	1 427 149,09	31,21	4 853,78	0,34
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	876 052,11	23,02	1 063 114,25	23,25	-187 062,14	-17,60
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	43 130,70	1,13	9 668,79	0,21	33 461,91	346,08
Autres produits	76 505,08	2,01	12 308,56	0,27	64 196,52	521,56
Dotations aux amortissements sur immobilisati	578 165,41	15,19	588 962,35	12,88	-10 796,94	-1,83
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	718,80	0,02	3 499,10	0,08	-2 780,30	-79,46
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	19 378,61	0,51	5 086,98	0,11	14 291,63	280,95
Autres charges et produits	-478 627,04	-12,58	-575 571,08	-12,59	96 944,04	-16,84
RESULTAT D'EXPLOITATION	397 425,07	10,44	487 543,17	10,66	-90 118,10	-18,48

COMPTE DE RESULTAT NEGOCE

	31/08/2020	%	31/08/2019	%	Variation N/N-	%
Bénéfice attribué, perte transférée						
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	5 543 442,98	145,67	9 848 583,86	215,36	-4 305 140,88	-43,71
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	780 817,91	20,52	891 853,76	19,50	-111 035,85	-12,45
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	6 324 260,89	166,19	10 740 437,62	234,86	-4 416 176,73	-41,12
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	809 013,74	21,26	1 206 075,31	26,37	-397 061,57	-32,92
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	809 013,74	21,26	1 206 075,31	26,37	-397 061,57	-32,92
RESULTAT FINANCIER	5 515 247,15	144,93	9 534 362,31	208,49	-4 019 115,16	-42,15
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	5 912 672,22	155,37	10 021 905,48	219,15	-4 109 233,26	-41,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita	26 124,00	0,69	25 239,00	0,55	885,00	3,51
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	26 124,00	0,69	25 239,00	0,55	885,00	3,51
Charges exceptionnelles sur opérations de gest			11 844,25	0,26	-11 844,25	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	5 420,00	0,14	17 928,00	0,39	-12 508,00	-69,77
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.						
Charges exceptionnelles	5 420,00	0,14	29 772,25	0,65	-24 352,25	-81,80
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 704,00	0,54	-4 533,25	-0,10	25 237,25	-556,71
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-50 545,00	-1,33	-155 671,00	-3,40	105 126,00	-67,53
TOTAL DES PRODUITS	10 275 524,35		15 368 498,43		-5 092 974,08	-33,14
TOTAL DES CHARGES	4 291 603,13		5 195 455,20		-903 852,07	-17,40
RESULTAT NET	5 983 921,22	157,24	10 173 043,23	222,46	-4 189 122,01	-41,18

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS FEMINA STYL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 139 552 359 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 983 921 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2016-07, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	1 661 623			1 661 623
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000			60 000
Immobilisations incorporelles	1 721 623			1 721 623
– Terrains	404 248			404 248
– Constructions sur sol propre	450 900			450 900
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 008 045	19 391		8 027 436
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 105	4 767		11 872
– Installations générales, agencements aménagements divers	2 858 289			2 858 289
– Matériel de transport	71 941	27 309		99 250
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 096	2 720		40 816
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 838 624	54 187		11 892 812
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	34 389 780	9 103 000		43 492 780
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	42 674	844		43 518
Immobilisations financières	34 432 454	9 103 844		43 536 298
ACTIF IMMOBILISE	47 992 701	9 158 031		57 150 732

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		54 187	9 103 844	9 158 031
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		54 187	9 103 844	9 158 031
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	827 747
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	472 592

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 000			60 000
Immobilisations incorporelles	60 000			60 000
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	1 857 964	178 488		2 036 452
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 263 032	220 490		3 483 522
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 987	1 312		7 299
– Installations générales, agencements aménagements divers	871 341	152 045		1 023 386
– Matériel de transport	1 167 407	8 390		1 175 797
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	330 431	17 441		347 872
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 496 162	578 165		8 074 328
ACTIF IMMOBILISE	7 556 162	578 165		8 134 328

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 73 411 405 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	43 518		43 518
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	719	719	
Autres	73 272 957	73 272 957	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	94 211	94 211	
Total	73 411 405	73 367 886	43 518
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

NOTES SUR LE BILAN

Produits à recevoir

	Montant
C/C FLIXLAVE	617 047
C/C SCI CHANTEBISE	184 553
C/C SARL LA BELLE ETOILE	161 061
C/C SCI DU MAIL	21 853
C/C SCI 7 RUE H.DUMUIN	9 574
C/C SCI LES TISSERANDS	44 217
C/C SCI VIAL	224 590
C/C SCI CARNOT	18 970
C/C SCI ANICET	2 771 532
C/C SCI GELIFS	15 500
C/C SCI LIDAVION	125 738
C/C SCI RONCQ	368 390
C/C SCI PRC	534 101
C/C SCI JACOBINS CAILLOUX	587 955
C/C SCI AUXIDIS	401 908
C/C CHADUN	5 550 647
C/C SCI MAREST	188 219
C/C SCI WD MAROM	25 000
C/C SCI AVISO	898 797
C/C SCI SAINT SULPICE	42 777
C/C SCI CRD	1 576 972
C/C SCI EMO	1 297 655
C/C SCI MANNELIER	976 188
C/C SCI LAIGNEVILLE	69 416
C/C SCI IMMO-FLIX	193 034
C/C SCI BACO	440 898
C/C SCI DOUMER	1 008 910
C/C SCI VICTOR	356 917
C/C SCI MAIL DES COPISTES	1 108 534
C/C IS SCI 5 R. DES JACOB	931 817
C/C SCI ALBAN	429 427
C/C SARL SAWIADE	1 003 456
C/C IS EURL GLITEX	29 533
C/C SCI BASLY	837 021
C/C SCI SOLFERINO	1 180 018
C/C SCI BFX	177 710
C/C SCI ERIDAN	167 041
C/C SCI TREME	3 146 427
C/C SARL MTB	6 459 343
C/C SCI L ESTEREL	70 903
C/C SVI FINANCES	15 000
C/C IS LONGUEVILLE	214 356
C/C SCI ROYAL PARADIS	4 355 132
C/C SNC HONORE	736 374
C/C SCI NEUFCHATEL	50 256
C/C DUNE FLEURIE	200 317
C/C SCI GRAND PLACE	2 844 880
DIVERS, PDTS A RECEVOIR	336 081
Total	43 006 044

NOTES SUR LE BILAN

Montant

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 006 340,00 Euros décomposé en 118 020 titres d'une valeur nominale de 17,00 Euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	204 137			204 137
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	204 137			204 137
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 72 146 491 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	12 029 932	12 029 932		
– à plus de 1 an à l'origine	35 375 019	6 603 275	22 719 711	6 052 033
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37 562	37 562		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 767	137 767		
Dettes fiscales et sociales	406 388	406 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	24 131 578	24 131 578		
Produits constatés d'avance	28 245	28 245		
Total	72 146 491	43 374 747	22 719 711	6 052 033
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	9 780 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 563 153			
(**) Dont envers les associés	19 609 508			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FSSEURS, FACT NON PARV	12 370
INTERETS COURUS SUR EMPTS	158 742
C/C SCI LONGUEVILLE	232 784
C/C SCI 24 ANDELYS	102 148
C/C SCI SECLIN 32	77 042
C/C SCI MARSAN	24 088
C/C SARL VFC	960
C/C SCI ANGERS	418 248
C/C SCI CAMROSE	2 092 949
C/C SCI MOULIN	12 529
C/C SCI VENANT	761 326
C/C SCI BOURSE	3 729 132
DETTES PROV/CONGES DUS	23 658
CHARGES SOCIALES / C.P.	9 463
ORG SO, CHARGES A PAYER	49 122
ETAT, CHARGES A PAYER	64 145
DIVERS, CHARGES A PAYER	36 310
Total	7 805 016

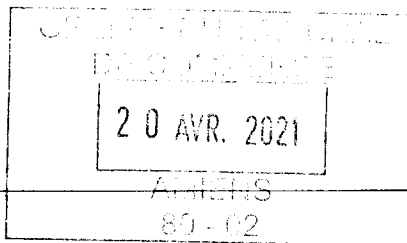
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVCE	94 210		
Total	94 210		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	28 245		
Total	28 245		



Audit Conseil Diagnostic Gestion

Commissariat aux Comptes

654, rue Roger Salengro

80450 CAMON

Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98

E-mail : sopidex@worldonline.fr

Sur rendez vous

FEMINA STYL
Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 006 340 €
Siège Social : 6, rue des trois Cailloux
80000 AMIENS
RCS AMIENS 350 976 551

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

FEMINA STYL Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 006 340 € Siège Social : 6, rue des trois Cailloux 80000 AMIENS RCS AMIENS 350 976 551	GRAND JURY DE COMMERCE 20 AVR. 2021 AMIENS 80 - 02
---	---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FEMINA STYL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

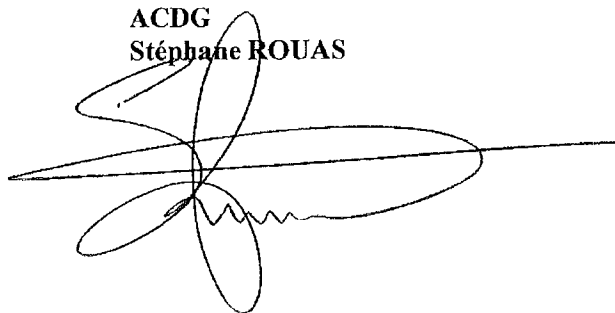
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 11 Janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes

ACDG
Stéphane ROUAS

A stylized, handwritten signature in black ink. It features a large, horizontal oval shape with a smaller, vertical oval shape intersecting it. The signature is written over the printed name 'Stéphane ROUAS'.